



## Adaptation des coûts de pension à partir du 01.01.2026

Chers amis des animaux

Les coûts de notre refuge Rosel augmentent chaque année. En 2024, notre société de protection des animaux a enregistré une perte d'exploitation de plus de Fr. 700 000.--. Il s'agit d'un montant considérable qui ne peut être compensé que par des dons et des legs. Nous sommes donc contraints d'augmenter légèrement les prix des pensions à partir de l'année prochaine.

Position	nouveau prix	ancien prix
Petits chiens	Fr. 33.—	Fr. 29.—
Chiens moyens	Fr. 36.—	Fr. 32.—
Grands chiens	Fr. 40.—	Fr. 36.—
Garde individuelle	Fr. 50.— forfaitaire	Fr. 45.— forfaitaire
Chats	Fr. 24.—	Fr. 20.—
Petits rongeurs	Fr. 8.—	Fr. 7.—
Grands rongeurs	Fr. 9.—	Fr. 8.—
Chinchillas	Fr. 10.—	Fr. 9.—

Frais d'annulation : si la réservation est annulée entre 21 et 8 jours avant la date d'arrivée, 50 % du prix du séjour sera facturé à titre de frais administratifs et d'indemnité pour perte de revenus. À partir de 7 jours, 100 % du prix du séjour sera facturé. La direction décidera des exceptions au cas par cas, sur présentation d'un justificatif. Les exceptions concernent les maladies de l'animal ou du propriétaire, les décès dans la famille ou autres événements similaires.

Merci de votre compréhension.

## Votre protection des animaux Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois

Tierschutzverein / Société de protection des animaux Biel / Bienne – Seeland – Jura bernois  
Längholz 7 | Postfach / Case postale | 2555 Brügg | T 032 341 85 85 | F 032 341 85 84 | PC / CCP 25-3063-8  
info@tierschutzbiel.ch | info@protectionanimauxbienne.ch | www.tierschutzbiel.ch | www.protectionanimauxbienne.ch